

XYLOPHENE®

BOIS EXTÉRIEURS Produit de traitement des bois



5L



1L

Existe en 1L - 5L - 20L

PROPRIÉTÉS

Insecticide, fongicide et anti-termites.

Produit de traitement insecticide et fongicide destiné au traitement préventif et curatif des bois extérieurs contre les insectes à larves xylophages, les termites et au traitement préventif contre le développement des champignons.

Application superficielle (badigeon, pulvérisation) et par injection.

Produit prêt-à-l'emploi.

Formule liquide et translucide.

Compatible avec les produits d'impression et de finition (teintures, vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Expertise depuis plus de 60 ans.

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricorne, Lyctus, Vrille), les Termites dans le bois ainsi que les champignons de pourriture cubique.

Ce produit a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon la norme EN 599-1.

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*).

EN 20 : efficacité préventive contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*).

EN 49 : efficacité préventive contre la Vrille (*Anobium punctatum*).

Insecticide curatif :

EN 1390 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*).

EN 48 : efficacité curative contre la Vrille (*Anobium punctatum*).

Efficacité curative contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*) validée par EN 48 et EN 1390.

Anti-termites :

EN 118 : efficacité préventive contre les Termites (*Reticulitermes spp. en classes d'emploi 1, 2 et 3.1 et Heterotermes spp. en classes d'emplois 1 et 2*).

Fongicide préventif :

EN 113 : efficacité préventive contre les champignons de pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'emploi 2, bois résineux seulement pour la classe d'emploi 3.1).

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Numéro d'autorisation : FR-2019-0057-04.

CARACTÉRISTIQUES

- **Ouvrage :** Tous les bois extérieurs (hors lisses basses, parties en contact avec le sol ou immergées).
- **Destination :** Bois extérieurs.
- **Outils :** Brosse, pinceau, pistolet « Air Less », pulvérisateur horticoles, matériel d'injection.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	SPÉCIFICATIONS
État physique	Liquide et translucide
Teinte	Incolore
Aspect	Liquide, non gras
Matières actives	Insecticides et fongicides
Solvant	Eau
Recouvrable	1 heure environ entre 2 couches
Séchage complet	48 heures environ (en cas d'injection : 3 à 4 semaines environ)
Dilution	Prêt à l'emploi
Bois sains	5 m ² par Litre environ (200g/m ²)
Bois atteints	3 m ² par Litre environ (300g/m ²)
Point éclair	Supérieur à 100°C

Classe d'emploi 3.1 : bois non abrité, sans contact avec le sol et sans stagnation d'eau.

Peut être conservé 2 ans en emballage fermé d'origine. Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C. Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C. L'émulsion gèle à partir de 0°C. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

PRÉPARATION

Pour réaliser un traitement efficace, le produit doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les DTU et normes en vigueur, découpés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois et être non contaminés par des champignons.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures.

Il est nécessaire de travailler selon les normes et DTU en vigueur et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois en fonction du traitement à réaliser.

En cas de présence de termites et/ou de mûle dans l'habitation, consulter un applicateur spécialisé dans le traitement du termites et/ou de la mûle.

L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.

Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50% et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal.

APPLICATION

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation. Ne pas diluer.

1. Traitement préventif (selon normes et DTU en vigueur) :

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

Appliquer 2 couches de XYLOPHENE® Bois Extérieurs, soit 200g/m², par badigeon ou pulvérisation basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

2. Traitement curatif (selon normes et DTU en vigueur) :

Bois résineux et feuillus en intérieur non exposés aux intempéries et au lessivage.

Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Les bois devront être sondés, bûchés et brossés pour les nettoyer des parties attaquées avant le traitement.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1)° Appliquer 3 à 4 couches de XYLOPHENE® Bois Extérieurs, soit 300g/m², par badigeon ou pulvérisation basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

2)° Pour les bois équarris, d'une section d'une largeur > à 50 mm et un demi périmètre > à 170 mm et/ou les bois ronds d'un diamètre > à 100 mm, procéder en complément à un traitement par injection : percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'à 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois, munis d'une buse à injection, jusqu'à refus, soit à raison de 180g/m². Insister sur les parties encastrées dans le mur et assemblages (20 ml de produit par puits).

Pour les sections dont la largeur est > à 100 mm et un demi périmètre > à 300 mm, il sera nécessaire que les bois soient percés en quinconce sur les deux parements.

Les bois en contact avec la maçonnerie et les bois encastrés doivent toujours être injectés conformément aux DTU et normes en vigueur.

Les traitements curatifs par injection doivent toujours être réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

RECOMMANDATIONS

Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

BOIS EXTÉRIEURS

Produit de traitement des bois

La durée du système peut être altérée en fonction de certains paramètres :

- application du produit sur des bois déjà contaminés par un champignon (type « bleuissement en service »).
- application sur des ouvrages dont la conception pourrait favoriser le développement de champignons et d'insectes (effet de condensation, choc thermique sous toiture, mauvaise ventilation, piège à eau, eau stagnante, station horizontale, bois en contact avec le sol, milieu humide confiné).

INCIDENCES DU PRODUIT SUR LES BOIS

- Coloration : Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.
- Odeur : Au séchage, une odeur peut se dégager. Si une application intérieure est effectuée, pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur. Il est conseillé dans ce sens d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.
- Matériaux en contact des bois : Les matériaux en contact des bois devront être protégés.
- Remontées de tanin : Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.
- Finition : Une finition est obligatoire après l'application du produit. Toutes les finitions sont compatibles.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.

Le produit n'a aucune efficacité pour un traitement curatif contre les champignons.

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du produit. Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encadrées dans les maçonneries.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Technique au **01 57 61 06 90**. PPG AC FRANCE - ZI, Route de Thennes - 80 110 MOREUIL.

NETTOYAGE

- Taches : nettoyer immédiatement avec un chiffon propre imbibé d'eau.
- Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : eau savonneuse.

SÉCURITÉ



Attention

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut être corrosif pour les métaux.

Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n°CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
- Pour les professionnels : Porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile par exemple) en cas d'application au pinceau combinée à l'injection ; porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile par exemple) et une combinaison de catégorie III type 6 en cas de pulvérisation ou pulvérisation combinée à l'injection.
- Se laver les mains après manipulation.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Lors d'un traitement en extérieur par badigeon ou pulvérisation, protéger le sol à l'aide d'une bâche en plastique de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois traité à proximité d'un plan ou d'un cours d'eau, même recouvert d'une couche de finition.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Responsable de la mise sur le marché : PPG-AC France SA, Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union, 92565 Rueil-Malmaison.